

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FEADER : La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) participe à la protection des espaces agricoles et naturels

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les bénéficiaires potentiels du FEADER de l'ouverture sur le Programme de Développement Rural de la Martinique du dispositif dédié à l'

AIDE POUR LA PREVENTION DES CONSEQUENCES DES CATASTROPHES NATURELLES ET EVENEMENTS CATASTROPHIQUES 5.1.1

Ce dispositif d'accompagnement encourage la poursuite des démarches de prévention des dommages associés aux catastrophes naturelles et des événements catastrophiques, du type de celles engagés sur la période précédente, notamment liées à la consolidation de parcelles instables.

Il soutient ainsi des investissements matériels et frais généraux visant à préserver le potentiel de production agricole face aux événements de ce type, fréquents à la Martinique.

Les porteurs de projet intéressés, trouveront les notices et demandes d'aides sur le site : www.europe-martinique.com.

Les dossiers pourront être :

- Déposés du lundi au vendredi de 8h à 12h 30 et les après-midis sur rendez-vous ou
- Transmis par voie postale

dans les deux cas à l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale de Martinique

Direction des Fonds Européens
Immeuble Pyramide
165 – 167, Route des Religieuses
97 200 Fort- de – France